

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2025
DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIES DE FONTEDIT 34480**

Convocation du 14/04/2025

Le dix-huit Avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geniès de Fontedit dûment convoqué s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel GAYSSOT, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs GAYSSOT L. – AZEMA-CARLES E. – BOYER D. - MATTERA B. – LAURES E. – MATT F. – GUYEN B. – ROELS P. – COMBETTES Y. – CHAURIS C. - BROCKBANK N. - DEFRESNE M. - GUYOT C.

Absents représentés : HAMELIN M. représentée par BOYER D. - OBERMAYR F. représenté par AZEMA-CARLES E. - TRILLES P. représentée par GUYOT C. - PIQUEMAL F. représenté par GAYSSOT L.

Absents : CRASTO D. – DUBARD L.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame Bérangère GUYEN est nommée secrétaire de séance.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Avril 2025 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

1- Prise en charge des frais de déplacement du garde particulier

Cela n'amène aucune remarque des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour est donc modifié.

QUESTION DE M. LAURES : J'aimerai avoir des explications au sujet du document sur la décision modificative n°01-2025 avec le total général : - 657854,20 Euros.

Réponse de M. le Maire : Concernant cette décision modificative et en tenant compte de la nouvelle affectation du résultat qui sera adoptée aujourd'hui, il est nécessaire de diminuer les reports de l'exercice 2024. En ce qui concerne le compte 1641 (emprunt) en investissement – recette, une diminution de crédit de 657 854,20€ est prévue. Comme évoqué lors de la commission des finances, cette somme correspond à un emprunt à court terme initialement prévu au début du projet du groupe scolaire, destiné à l'avance du FCTVA. Cependant, compte tenu de notre situation financière actuelle, il est envisageable de ne pas contracter cet emprunt.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note explicative relative à la décision modificative n°01 inscrite à l'ordre du jour :

Chers élus(es),

Mme la Directrice,

Un budget 2025 porteur d'ambition et de solidarité a été voté la semaine dernière, une décision modificative vous est présentée ce soir. Le budget primitif 2025 qui a été voté, est bien plus qu'une simple compilation de chiffres : il est l'expression concrète de nos ambitions, de nos valeurs et de nos engagements envers les Saint-Geniessois(ses). Ce projet de décision modificative, qui vient en complément, s'appuie sur de nombreuses consultations, commissions et réunions de groupe, témoignant d'une concertation approfondie.

Cette décision modificative nous permettra :

- De poursuivre nos investissements prioritaires : rénovation des infrastructures, la construction des écoles et l'amélioration de notre cadre de vie.
- De soutenir des activités essentielles : périscolaires, sportives et culturelles, notamment avec l'enseignement musical et l'orchestre à l'école.
- D'aider les plus démunis et les plus fragiles, via des actions sociales structurantes, comme le lancement des jardins familiaux.
- D'accompagner le secteur associatif, véritable poumon de notre village, garantissant le lien social et proposant de nombreuses activités.
- Et d'encourager l'activité économique locale en soutenant commerçants, artisans et entreprises.

Pour se faire, nous devons nous appuyer sur une gestion financière responsable et pérenne. **Ce budget ambitieux 2025 que nous avons déjà voté, s'inscrit dans une trajectoire de prudence budgétaire, sans augmentation des impôts locaux, malgré un contexte financier**

de plus en plus constraint. Notre commune peut être fière de maintenir cet équilibre alors que de nombreuses collectivités font face à des difficultés croissantes.

Ce budget exprime en chiffres la stratégie de l'équipe en charge des affaires et se doit de refléter les valeurs auxquelles nous sommes attachés :

- Valeurs de soutien à la ruralité, au service public
- Soutien aux commerces locaux, aux artisans, aux professions libérales, aux entreprises, soutien à l'activité économique par l'investissement, je compte sur vous d'ailleurs le 11 mai 2025 pour les soutenir...
- Valeurs de soutien à l'éducation, au devoir de mémoire et aux activités associatives, à la préservation de l'environnement et à la modernisation de notre cadre de vie
- Valeurs de respect et de solidarité envers nos aînés, sans oublier les moins favorisés ou les plus fragiles que nous devons accompagner et soutenir dans les moments difficiles, notamment via la C.C.A.S et la M.S.A.P. FRANCE SERVICE qui portent l'action sociale...

Avec toujours, au fond de nous, la ferme volonté de ne pas laisser à celles et ceux qui viendront après nous, une dette insupportable, mais plutôt en répartissant méthodiquement l'effort sur plusieurs générations pour éviter qu'une seule génération paye le prix fort, au moment où les temps sont difficiles pour l'ensemble de nos concitoyens.... (*D'ailleurs, il est souvent plus constructif d'agir plutôt que de se contenter de contester, sans réelle proposition de solutions*).

Dans ce contexte financier assez constraint, nos marges de manœuvre et de décision sont toujours très étroites, entre des dépenses quasi obligatoires, des charges nouvelles et des aides de l'État en baisse. C'est ce que l'on appelle l'effet de ciseaux. Le budget 2025 a fait l'objet d'arbitrages difficiles, comme tous les budgets...

Sachez que tous ces éléments budgétaires, visés par cette décision modificative, ont été vus par les responsables de la Direction Générale des Finances Publiques mais aussi par les membres de la commission des Finances et par le bureau municipal.

Voilà quelques éléments budgétaires plus précis :

Après la Décision modificative, le total de notre budget principal s'élèvera 5 638 673 à €, dont 1 900 345 € en fonctionnement et 3 738 328 € en investissement. Dans la ligne du débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu, j'ai toujours invité les élus(es) à poursuivre en 2025 la politique budgétaire et financière menée tout au long de ce mandat. **C'est une politique ambitieuse, dynamique pour les investissements, mais vigilante pour le fonctionnement, a généré depuis plus de dix ans, des résultats positifs, des fonds propres importants qui nous ont permis de consolider notre situation financière, d'accélérer le rythme de modernisation de nos équipements, tout en maîtrisant l'endettement, comme je viens juste de le rappeler. Il est important de répartir efficacement l'effort sur une durée plus longue.**

La construction budgétaire repose donc sur des lignes directrices analogues à celles qui ont prévalu pour les budgets précédents, et s'articule autour de quatre axes majeurs :

- 1 - Dans ce contexte, préserver coûte que coûte, le pouvoir d'achat des ménages en n'augmentant pas les impôts locaux
- 2 - Soutenir les services publics, les projets d'aménagement, de modernisation et de développement durable, nous en avons besoin.
- 3 - Soutenir l'action du secteur associatif, qui assure le lien social et propose l'activité dans une commune rurale.
- 4- Continuer à maîtriser l'endettement de la commune, surtout en écrasant fortement notre annuité pour réduire l'effort fiscal que tous les Saint-Geniessois doivent produire dans ces moments difficiles (l'annuité, c'est à dire, la sommes des intérêts et du capital réglés chaque année).

Ici, à Saint-Geniès-de-Fontedit, nous avons fixé nos emprunts sur les durées d'amortissement de nos équipements, c'est bien plus juste et efficace que de les caler sur la trésorerie...Cette stratégie financière, recommandée aujourd'hui par de nombreux experts financiers, est la plus juste et la plus efficace pour répartir l'effort sur plusieurs générations. D'ailleurs, elle est reprise par la Banque des Territoires qui propose des prêts adaptés, largement suivie aujourd'hui par de nombreuses collectivités.

Au niveau de la Section de Fonctionnement

La situation économique générale, la légère évolution des dotations de fonctionnement et la diminution des aides de l'État sur les contrats aidés par exemple, nous imposent d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement. Nous nous fixons donc l'objectif de dégager en 2025 une épargne brute de l'ordre de 250 000 à 300 000 €, acceptable au regard du besoin de financement de nos investissements (*Pour information, l'objectif a déjà été atteint et même dépassé en 2024 avec une épargne brute atteignant les 350 000 €*).

Permettez-moi à cet instant de saluer et de remercier les membres de l'exécutif, les adjoints et les conseillers délégués sans oublier la Directrice des services et l'ensemble des fonctionnaires territoriaux qui animent les services publics et qui participent à l'effort collectif.

Au niveau des recettes de fonctionnement

Les dotations et participations de l'État sont stabilisées (431 190 €). S'y ajoutent 122 000 € de produits et services. Compte tenu de la variation physique des bases et de la revalorisation annuelle fixée par l'État, et sans toucher aux taux communaux, le produit des trois taxes sur les ménages (TH+TFB+TFNB) est chiffré à 1 126 214 €. **Je rappelle et j'insiste : la commune n'a pas augmenté ses impôts depuis plusieurs années, elle ne peut donc être tenue responsable de ces augmentations (c'est l'État qui revalorise mécaniquement les bases fiscales indexées sur l'inflation qui a été très forte ces deux dernières années). A ce titre, nous avons tous subi ces augmentations d'impôts dans nos foyers, comme dans toutes les communes de France.** Au total, les recettes de fonctionnement sont budgétées à hauteur de 1 900 345 €

Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel seront contenues avec rigueur, avec un prévisionnel fixé à 897 900 €. Il en sera de même des charges à caractère général (638 191 €) afin de contrebalancer

l'augmentation du coût de l'énergie, des fluides, des assurances, de l'alimentation etc... La commune prévoit 60 000 € pour l'électricité (consommation + éclairage) et ce malgré l'abaissement de l'intensité et le maintien de l'éclairage public qui permet tout de même de réaliser une économie d'électricité d'environ 20.000 à 25 000 € par an. La commune continuera à soutenir l'ensemble de ses services, les écoles maternelles et élémentaires publiques, les agents en charge du périscolaire et les bénévoles de la bibliothèque municipale qui jouent un rôle central dans notre organisation.

L'enveloppe des appels à projets et des subventions au secteur associatif est fixée 33 000 €, au même niveau qu'au B.P 2024, confirmant ainsi l'attachement que notre municipalité porte aux actions sociales, sportives, culturelles et festives, développées par les associations Saint-Geniessoises.

Concernant la dette, les charges d'intérêt prévisionnelles sont fixées à 126 451 € (bien au-dessus pour cette année des intérêts qui seront payés). **En fin d'exercice 2024, la trésorerie dépassait légèrement les 700 000 euros, ce qui est largement satisfaisant au moment où nous finançons un groupe scolaire inclusif et durable et ses annexes, dépassant les 4 000 000 d'euros ttc.**

Bien évidemment, malgré un contexte difficile et restreint, la commune soutiendra toute l'activité associative et toutes ses associations locales, bien sûr, la 21ième Foire des Grenouilles, la fête locale, mais aussi le repas de la Fête nationale et les jeudis de Saint-Geniès.

Globalement, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles seront cantonnées à 1 900 345 € en 2025. Pour info, les dépenses réalisées en 2023 étaient de 1 532 947€ alors que celles de 2024 étaient de 1 484 699€, ce qui démontre que les efforts consentis par les élus et les services sont réels. **Il est vrai que depuis des années, nous recherchons l'efficience plutôt que l'efficacité, c'est bien différent...**

Au niveau de la Section d'Investissement

L'annuité de la dette en capital atteint 108 881€. Tous les grands chantiers ou nouveaux programmes vous seront présentés par la Directrice des Services. Ces prochaines années, bien évidemment, après la construction du groupe scolaire, nous modérerons le recours à l'emprunt afin de réduire l'endettement et de reconstituer notre épargne brute, sans toutefois déséquilibrer ou diminuer notre section de fonctionnement. Un fonctionnement maîtrisé doit nous permettre de sécuriser l'ensemble des services publics, garantissant aussi le paiement de nos dépenses obligatoires.

Au total, les dépenses d'investissement 2025 or les opérations d'ordre et les transferts entre budgets, sont estimées à 3 591 939 €.

L'emprunt à court terme de 650 000 €, initialement prévu pour couvrir la T.V.A., est aujourd'hui non-inscrit sur le budget 2025 qui vous est proposé ce soir. Je voudrais préciser que lorsqu'on évite pour le moment ce prêt à court terme (à ce stade, c'est ce qui est programmé et nous allons tout faire pour éviter de contracter cet emprunt CT de 650 000 €) et que l'on sollicite dans le même temps, et en une seule fois, le décaissement du prêt principal, **cela nous permet d'économiser d'importants frais de financement, soit 50 000 euros par trimestre, soit au total près de 400 000 € de frais de financement économisés sur**

les deux exercices cumulés 2025 et 2026. C'est une excellente nouvelle et cela confirme la bonne santé financière de notre collectivité.

Au niveau de la capacité de désendettement, nous relevons une sérieuse baisse passant de 11 ans à 8 ans, ce qui est également positif et attendu considérant le résultat positif de l'exercice 2024, notre Capacité d'Autofinancement augmente, notre Capacité de désendettement baisse normalement et se porte à moins de huit ans en ligne haute, au moment où nous portons le plus important et coûteux de nos projets prioritaires : le groupe scolaire, la cantine, les services périscolaires, l'orchestre à l'école, les cours, les parcs, la zone d'accès sécurisés.

Au niveau des recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera principalement assuré par : des nouvelles subventions d'équipement (465 000 € de subventions nouvelles pour 2025), le F.C.T.V.A. basé sur les dépenses éligibles et la T.A (41 583 €), le recours à l'emprunt (1 950 000 €) et L'excédent de fonctionnement (519 363€). Ces prochaines années, comme cela a été dit, le recours à l'emprunt sera limité au mieux afin de respecter notre volonté de réduction de la dette, l'équilibre du budget d'investissement étant renforcé par l'affectation, chaque année, d'une partie du résultat fonctionnement de l'année précédente, mais aussi par des Projets Urbains Partenariaux (participations des aménageurs) et par des subventions.

A ce titre, j'ai d'ailleurs remercié l'ensemble de nos partenaires pour leurs soutiens indéfectibles, le niveau de subvention dans notre commune est exceptionnel, très élevé (L'Etat, La Région, Le Département, la Communauté de Communes Les Avant-monts, la CAF, l'ensemble des syndicats sans oublier les partenaires privés, les aménageurs qui ont été fortement mis à contribution ces dernières années dans notre commune).

Voilà, avant de procéder au vote, cette décision modificative vous sera présentée par la Directrice, chapitre par chapitre, avec les nouveaux équilibres budgétaires ainsi que les programmes d'investissement.

ADMINISTRATION

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 Avril 2025

FINANCES

2- Modification affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

3- Décision modificative n°01

POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

4- Prise en charge des frais de déplacement du garde particulier

Délibération 2025-041 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 Avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 212115,

Vu le projet du procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 09 Avril 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Camille CHAURIS.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Avril 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Délibération 2025-042 : Délibération modifiant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025-010 du 12 mars 2025 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2025-012 du 12 mars 2025 approuvant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, conformément à l'instruction comptable M57 ;

Considérant que par la délibération n°2025-012 du 12 mars 2025 l'intégralité du résultat pour un montant de 614 373,86€ avait été inscrit au compte 1068 et un besoin de financement de 660 342,27€ compte tenu des restes à réaliser ;

Considérant que le solde des restes à réaliser ne s'élèvent pas à 660 342,27€ mais seulement à 150 341,34€, le besoin de financement se porte à 218 465,69€ et non pas à 728 466,62€ ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°2025-012 du 12 mars 2025 en inscrivant au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » 95 010,95€ et laissant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » soit 519 362,91€ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- à la majorité des membres présents
- un contre

-**MODIFIE** l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par délibération n°2025-012 du 12 mars 2025

-**DECIDE** d'affecter une partie du résultat soit 95 010.95€ au compte 002 en fonctionnement laissant au compte 1068 en investissement soit 519 362.91€

Délibération 2025-043 : Décision modificative n°01

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Concernant cette décision modificative et compte tenu de la nouvelle affectation du résultat n°2025-042 prise ce jour, il convient de diminuer les reports de l'exercice 2024 et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre 011 : +75 010,95€

Chapitre 012 : +20 000€

Soit un TOTAL FONCTIONNEMENT : 95 010,95€

FONCTIONNEMENT Recettes :

R002-Résultat reporté : +95 010,95€

Soit un TOTAL FONCTIONNEMENT : 95 010,95€

INVESTISSEMENT Dépenses :

Diminution de crédits :

2111-1106 : Construction d'un groupe scolaire : 122 831,75€

231-1106 : Construction d'un groupe scolaire : 930 259,72€

238-1106 : Construction d'un groupe scolaire : 65 209,66€

231-1147 : Extension réseaux suite alignement : 49 184€

231-1148 : Enrochement suite alignement voirie : 370€

Soit un TOTAL INVESTISSEMENT : 1 167 855,13€

Augmentation de crédits :

2041512 : Subv. GFP de rattach. Bâtiments et installations : 6516€

2135-1156 : Installation panneaux photovoltaïques toiture école : 20 000€

2152-1133 : Aménagement parking « Cours d'Orléans » : 10 000€

2152-1149 : Aménagement zone d'accès du groupe scolaire : 39 901,34€

2157-1154 : Acquisition de matériel : 11 000€

2181-1150 : Eclairage public 2024 : 2000€

2181-1155 : Signalisation feu tricolore : 6000€

2184-1152 : Acquisition mobilier et fourniture école : 27 657,89€

231-1153 : Réaménagement des anciens locaux de l'école : 291 914,75€

Soit un TOTAL INVESTISSEMENT de : 414 989,98€

INVESTISSEMENT – Recettes

Diminution de crédits :

1068 : Excédents de fonctionnement : 95 010,95€

1641 : Emprunt : 657 854,20€

Soit un TOTAL INVESTISSEMENT de : 752 865,15€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- à la majorité des membres présents
- un contre

APPROUVE les modifications budgétaires telles que présentées.

Délibération 2025-044 : Prise en charge des frais de déplacement du garde particulier

Vu l'arrêté préfectoral n°AP/2016/06/20 reconnaissant Monsieur Eric BISTUER apte à exercer les fonctions de garde particulier des bois et forêts,

Vu la délibération N°2024-021 du 03 Avril 2024 autorisant le versement d'une participation forfaitaire annuelle de 1000€ pour les frais de déplacement sur le territoire du garde particulier,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser à Monsieur BISTUER pour 2025 une participation des frais de déplacement sur le territoire pour un montant forfaitaire de 1000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le versement à Monsieur Eric BISTUER une participation des frais de déplacement sur le territoire pour un montant forfaitaire de 1000€.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 19h39

Le 18 Avril 2025

Madame Bérangère GUYEN

Secrétaire de séance

Lionel GAYSSOT

Maire